Cours n°24

Les Imams d'Ahlul-Bayt (as) reconnaissent ce qu'ils ont vu dans le Pacte (Al-Mithaq) et ailleurs

[362] 1 Nous a rapporté Ahmad ibn Muhammad, et Muhammad ibn Al-Husayn, tous deux, d'après Al-Hasan ibn Mahbub, d'après Ali ibn Ri'ab, d'après Bukayr ibn A'yan, qui a dit : Abu Ja'far (que la paix soit sur lui) disait :

« Allah a pris le pacte de nos partisans (*chiites*) concernant notre Wilaya alors qu'ils étaient sous forme d'atomes (ou poussière), le jour où Il a pris le pacte sur la portée d'atomes, en reconnaissant Sa Seigneurie à Lui, et la prophétie à Mohammad (que la bénédiction et la paix d'Allah soient sur lui et sa famille). Allah a présenté à Mohammad sa communauté **(*oumma*)** dans l'argile alors qu'ils étaient des ombres, et Il les a créés à partir de l'argile dont Il a créé Adam. Allah a créé les âmes de nos partisans deux mille ans avant leurs corps ; Il les lui a présentées, et le Messager d'Allah les a présentées à Ali. Nous les reconnaissons donc (sur terre) à la tonalité de leur parole. »

Ce hadith de l'Imam Muhammad al-Baqir (as) aborde les fondements de la métaphysique et de l'anthropologie spirituelle des Imams d'Ahlul-Bayt . Il s'articule autour de quatre grands axes :

1) **Le pacte pré-temporel (mithaq'Alam al-Dhar).**
2) **La création des âmes.**
3) **L'essence de la matière originelle (al-Tinah).**
4) **La reconnaissance spirituelle (al-Firasah).**

Le Pacte originel ('Alam al-Dhar) et la triple reconnaissance :

Le texte fait directement référence à un événement métaphysique que l'exégèse de l'Islam Prophétiques d'Ahlul-Bayt, il se rattache au verset coranique du Pacte (mithaq):

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِن بَنِي آدَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَى أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ قَالُوا بَلَى شَهِدْنَا أَن تَقُولُوا يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَذَا غَافِلِينَ, أَوْ تَقُولُوا إِنَّمَا أَشْرَكَ آبَاؤُنَا مِن قَبْلُ وَكُنَّا ذُرِّيَّةً مِّن بَعْدِهِمْ أَفَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ الْمُبْطِلُونَ

Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes: «Ne suis-Je pas votre Seigneur?» Ils répondirent: «Mais si, nous en témoignons…» , afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: «Vraiment, nous n'y avons pas fait attention», ou que vous auriez dit (tout simplement): «Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allah, et nous sommes leurs descendants, après eux. Vas-Tu nous détruire pour ce qu'ont fait les imposteurs?» Sourate Al-A'raf (7 :172, 173)

Dans la tradition des Imams d'Ahl al-Bayt, ce pacte pré-corporel ne s'est pas limité à la reconnaissance de l'Unicité divine (Tawhid). Il intègre les trois piliers de la foi chiite :

1) **La Seigneurie (Rububiyyah) d'Allah.**
2) **La Prophétie (Nubuwwah) de Muhammad.**
3) **La Guidance spirituelle (Wilayah) des Imams.**

Déroulement de l'interrogatoire dans la tombe

عن أبي عبد الله (ع) قال : «يَجيءُ المَلَكانِ مُنكَرٌ وَنَكيرٌ إلى المَيِّتِ حينَ يُدْفَنُ ، فَيُقْعِدانِهِ وَيَسْأَلانِهِ : مَنْ رَبُّكَ ؟ وَما دينُكَ ؟ وَمَنْ نَبِيُّكَ ؟ وَمَنْ إمامُكَ ؟»

Une fois le défunt déposé dans la tombe et la foule éloignée, l'âme est réintégrée dans un corps subtil ou dans le corps pour subir l'épreuve. Deux anges viennent à lui : Munkar et Nakir (nommés Bashir et Mubashshir si le défunt est un croyant accompli. Ils le font s'asseoir et lui posent l'interrogatoire sur ses fondements religieux et ses actes :

Son Seigneur (Allah)

Son Prophète (Muhammad)

Sa religion (L'Islam)

Son Imam (L'Imam de son temps issu d'Ahlul-Bayt)

Son Livre (Le Coran)

Sa direction de prière (La Kaaba)

La manière dont il a dépensé sa fortune et écoulé sa jeunesse.

L'Imam Ja'far as-Sadiq dit : ***« Ne sera interrogé dans la tombe que celui dont la foi est pure ou celui dont l'impureté et la mécréance sont totales . Quant aux autres, ils sont laissés à leur état. »*** (Tafsir al-Burhan).

Dans Tafsir al-Qummi, l'Imam explique que l'ange demande au défunt : ***« Qui est ton Seigneur, quel est ton Prophète, quelle est ta religion et quel est ton Imam ? »***

Tafsir al-Qummi, Ali ibn Ibrahim al-Qummi, vol. 2, p. 222 (sous le verset 23 :100).

Al-Kafi, Cheikh al-Kulayni, vol. 3, Kitab al-Jana'iz (Chapitre de l'interrogatoire dans la tombe).

La règle fondamentale pour ceux qui ne sont pas questionnés dans la tombe : le « Sommeil » du Barzakh (Al-Ighfâl)

Pour ceux qui ne font partie ni des croyants accomplis ***(Mahada al-Iman)*** ni des mécréants obstinés ***(Mahada al-Kufr)***, l'interrogatoire est suspendu ***(Yulhâ 'anhum)***.

Leur état dans la tombe est assimilé à un sommeil profond et léthargique ***(Kanim-Nâ'im)***. Ils ne subissent ni le châtiment actif de la tombe ***('Adhab al-Qabr)***, ni les délices immédiats du Paradis intermédiaire. Leur conscience du temps est totalement annihilée jusqu'au Jour de la Résurrection.

عن أبي عبد الله الصادق (ع) قال : «يُلْهَى عَنْهُمْ وَلا يُسْأَلُونَ ، وَيُنَامُونَ كَنَوْمِ النَّائِمِ لا يَشْعُرُونَ بِشَيْءٍ حَتَّى تُقَامَ القِيَامَةُ»

De l'Imam as-Sadiq (as) : « ***On détourne le regard d'eux, ils ne sont pas interrogés, et ils dorment du sommeil de celui qui dort, sans rien ressentir, jusqu'à ce que la Résurrection soit établie. »***

Al-Kâfî, Cheikh al-Kulaynî, vol. 3, p. 238.Tafsîr al-Burhân, Sayyid Hâshim al-Bahrânî, vol. 3, p. 121.

Les gens qui n'ont reçu aucun message (Ahl al-Fatra)

Dans la tradition chiite et les enseignements des Ahlul Bayt, ***les Ahl al-Fatra*** **(أهل الفترة)** désignent les populations ayant vécu durant une période de rupture ou de suspension de la prophétie (notamment entre le Prophète Jésus et le Prophète Mohammad), ou plus largement toute personne à qui le message divin ou la Hujja (la Preuve divine/l'Imam) n'est pas parvenu de manière claire et authentique. Voici la doctrine fondamentale et les récits transmis par les Imams des Ahlul Bayt à ce sujet :

1. **La règle théologique de base : L'absence de châtiment sans Preuve :**

Les Ahlul Bayt s'appuient sur le verset coranique :

« Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de lui avoir envoyé un messager. » (Coran 17 :15)

Selon l'école d'Ahlul Bayt, Allah est Juste ***(ʿAdl)***. Il ne châtie personne pour l'ignorance d'une loi ou d'un dogme s'il n'a pas eu accès à la guidée ou s'il n'avait pas la capacité intellectuelle/géographique de la chercher.

2. **Le statut des Ahl al-Fatra dans les Hadiths :**

Dans les corpus chiites principaux (notamment Al-Kāfī de al-Kulaynī, dans le chapitre Kitāb al-Iman wal-Kufr), les Imams d'Ahlul-Bayt classent les Ahl al-Fatra dans la catégorie des

Mustad'afûn. Ce sont ceux qui ne sont ni croyants accomplis ni dénégateurs obstinés ***(kafir jāhid)***.

Récit de l'Imam Jaʿfar al-Ṣādiq : Interrogé sur le sort des gens ayant vécu pendant la Fatra (intervalle entre deux prophètes ou absence d'accès à l'Imam) , il a expliqué que ceux qui vivaient durant la Fatra, s'ils cherchaient la vérité selon la lumière de leur raison ***(ʿAql)*** et de leur nature innée ***(Fitra)***, ou s'ils n'avaient aucun moyen de connaître le Prophète ou l'Imam de leur temps, sont sous la volonté directe d'Allah. Leur sort est suspendu au Jugement Dernier ***(Murjawna li-amr Illāh).***

Plusieurs récits attribués à l'Imam Muḥammad al-Baqir et à l'Imam Jaʿfar al-Sadiq détaillent le traitement réservé à six catégories de personnes au Jour du Jugement, dont les Ahl al-Fatra, les enfants décédés en bas âge, les fous ***(al-majnūn)***, et les sourds-muets :

Hadith d'Al-Kāfī (brève synthèse) : ***Au Jour de la Résurrection, Allah rassemblera les Ahl al-Fatra, ceux qui sont morts sans avoir reçu d'avertisseur, les enfants, et les déficients mentaux. Un feu sera dressé devant eux, et un envoyé d'Allah leur ordonnera d'y entrer. Celui qui obéit par soumission à Dieu verra ce feu se changer pour lui en une fraîcheur et un salut, et entrera au Paradis. Celui qui refuse par désobéissance sera jeté en Enfer.***

Cet examen ultime teste l'essence de la soumission de l'âme ***(al-Istislām)*** chez ceux qui n'ont pas eu l'épreuve de la vie terrestre.

3. Le cas des ancêtres du Prophète Mohammad (as)

C'est un point de divergence majeur entre l'école des Ahlul Bayt et certaines autres écoles dites sunnites. Selon les corpus des Imams d'Ahlul-Bayt, fondé sur leurs hadiths :

Les ancêtres du Prophète (notamment ʿAbd Allāh et Amina) ainsi qu'Abū Ṭālib ne sont pas considérés comme des païens des Ahl al-Fatra condamnés. Les Imams affirment qu'ils suivaient la religion monothéiste d'Abraham ***(Al-Hanifiyya)*** et possédaient la foi ***(Iman).***

Hadith du Prophète (transmis par les Ahlul Bayt) : ***« Allah n'a cessé de me faire passer des reins des hommes purs aux entrailles des femmes pures, sans jamais me souiller par les souillures de la Jahiliyya (l'ignorance préislamique). »***

Résumé de la doctrine chiite sur les Ahl al-Fatra : La justice divine , nul ne subit le châtiment éternel s'il n'a pas rejeté sciemment la Preuve ***(Hujja)*** après qu'elle lui a été exposée clairement. Le rôle de la Raison ***(ʿAql)*** : Même durant la Fatra, l'être humain conserve sa raison pour reconnaître l'existence d'un Créateur unique. Seul le polythéisme conscient ou la corruption morale restent blâmables.

Le Jugement ultime : Les véritables Ahl al-Fatra innocents seront traités avec miséricorde ou soumis à une épreuve équitable le Jour du Jugement.

Le cas des opprimés et des faibles d'esprit *(Al-Mustad'afûn)*

Les personnes d'une foi intermédiaire, les ignorants incapables de discerner la vérité par manque d'accès aux enseignements (Mustad'afûn), les enfants et les déficients mentaux ne subissent aucune pression ni terreur dans la tombe.

Leur cas est différé jusqu'au Jugement Dernier ***(Murjawna li-Amrillâh)***, où Allah les jugera selon Sa justice et leur capacité de discernement réelle sur Terre. Ceci est rapporté dans les versets 97 à 100, de la sourate 4 :

إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلَائِكَةُ ظَالِمِي أَنفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنتُمْ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي الْأَرْضِ قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُوا فِيهَا فَأُولَئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَسَاءَتْ مَصِيرًا, إِلَّا الْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ الرِّجَالِ وَالنِّسَاءِ وَالْوِلْدَانِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا, فَأُولَئِكَ عَسَى اللَّهُ أَن يَعْفُوَ عَنْهُمْ وَكَانَ اللَّهُ عَفُوًّا غَفُورًا, وَمَن يُهَاجِرْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ يَجِدْ فِي الْأَرْضِ مُرَاغَمًا كَثِيرًا وَسَعَةً وَمَن يَخْرُجْ مِن بَيْتِهِ مُهَاجِرًا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ ثُمَّ يُدْرِكْهُ الْمَوْتُ فَقَدْ وَقَعَ أَجْرُهُ عَلَى اللَّهِ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا

Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : «Où en étiez-vous ?» (à propos de votre religion) «Nous étions impuissants sur terre», dirent-ils. Alors les Anges diront : «La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?» Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : « A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur. »

Et quiconque émigre dans le sentier d'Allah trouvera sur terre maints refuges et abondance. Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allah et Son messager, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

:

عن أبي جعفر الباقر (ع) في المستضعفين قال : «يُلْهَى عَنْهُمْ في القُبُورِ ، فَلا يَكُونُ مَعَهُمْ عَمَلٌ يُسْأَلُونَ عَنْهُ ، وَإِنَّما المَوْقِفُ يَوْمَ القِيَامَةِ»

De l'Imam al-Baqir (as) au sujet des faibles/ignorants dans les versets 97 à 100, de la sourate 4 , il dit : ***« On les laisse de côté dans les tombes. Ils n'ont pas d'actes [de conviction absolue] sur lesquels ils seront interrogés ; le rendez-vous les concernant est réservé pour le Jour de la Résurrection. »***

Tafsîr al-Qummî, Ali ibn Ibrahim al-Qummî, vol. 1, p. 149 (explication du verset Coran 9 :106).

Al-Kâfî, vol. 3, p. 248.

Puisqu'ils ont passé la période du Barzakh dans un sommeil sans perception temporelle, ces défunts seront tirés de leur état par le second souffle de la Trompe ***(An-Nafkha)***. Ils sortiront de leur tombe en pensant n'y avoir passé qu'un très court instant, étonnés par la réalité du Jugement qui s'ouvre devant eux. Ils seront dans la stupeur au réveil lors du second souffle,

étourdis et titubant comme une personne saoul, le Coran nous dit à ce sujet dans les versets 1 à 3, de la sourate 22:

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمْ إِنَّ زَلْزَلَةَ السَّاعَةِ شَيْءٌ عَظِيمٌ, يَوْمَ تَرَوْنَهَا تَذْهَلُ كُلُّ مُرْضِعَةٍ عَمَّا أَرْضَعَتْ وَتَضَعُ كُلُّ ذَاتِ حَمْلٍ حَمْلَهَا وَتَرَى النَّاسَ سُكَارَى وَمَا هُم بِسُكَارَى وَلَكِنَّ عَذَابَ اللَّهِ شَدِيدٌ، وَمِنَ النَّاسِ مَن يُجَادِلُ فِي اللَّهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ وَيَتَّبِعُ كُلَّ شَيْطَانٍ مَّرِيدٍ

O hommes ! Craignez votre Seigneur. Le séisme [qui précédera] l'Heure est une chose terrible. Le jour où vous le verrez, toute nourrice oubliera ce qu'elle allaitait, et toute femelle enceinte avortera de ce qu'elle portait. Et tu verras les gens ivres, alors qu'ils ne le sont pas. Mais le châtiment d'Allah est dur. Et il y a des gens qui discutent au sujet d'Allah sans aucune science, et qui suivent tout diable rebelle.

Le hadith :

عن الإمام الصادق (ع) في قَوْلِهِ تَعَالَى : {قَالُوا يَا وَيْلَنَا مَنْ بَعَثَنَا مِنْ مَرْقَدِنَا} قالَ : «إنَّ القَوْمَ كَانُوا في نَوْمٍ في البَرْزَخِ لا يُسْأَلُونَ ، فَلَمَّا صِيحَ بِهِمْ خَرَّجُوا مِنْ قُبُورِهِمْ وَقَالُوا : مَنْ بَعَثَنَا مِنْ مَرْقَدِنَا ؟»

De l'Imam as-Sadiq (as) concernant la parole du Très-Haut : « ***Ils diront : Malheur à nous ! Qui nous a ressuscités de notre lieu de sommeil ? »*** (Coran 36 :51 à 54); il a dit : ***« Ces gens étaient dans un sommeil dans le Barzakh sans être interrogés. Lorsqu'ils seront appelés par le Cri, ils sortiront de leurs tombes et diront : « Qui nous a ressuscités de notre lieu de sommeil ? »***

Référence : Tafsîr al-Burhân, vol. 4, p. 581. Tafsîr al-Qummî, vol. 2, p. 216.

وَنُفِخَ فِي الصُّورِ فَإِذَا هُم مِّنَ الْأَجْدَاثِ إِلَى رَبِّهِمْ يَنسِلُونَ، قَالُوا يَا وَيْلَنَا مَن بَعَثَنَا مِن مَّرْقَدِنَا هَذَا مَا وَعَدَ الرَّحْمَنُ وَصَدَقَ الْمُرْسَلُونَ، إِن كَانَتْ إِلَّا صَيْحَةً وَاحِدَةً فَإِذَا هُمْ جَمِيعٌ لَّدَيْنَا مُحْضَرُونَ، فَالْيَوْمَ لَا تُظْلَمُ نَفْسٌ شَيْئًا وَلَا تُجْزَوْنَ إِلَّا مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ

Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que, des tombes, ils se précipiteront vers leur Seigneur, en disant: «Malheur à nous! Qui nous a ressuscités de là où nous dormions?» C'est ce que le Tout Miséricordieux avait promis; et les Messagers avaient dit vrai. Ce ne sera qu'un seul Cri, et voilà qu'ils seront tous amenés devant Nous. Ce jour-là, aucune âme ne sera lésée en rien. Et vous ne serez rétribués que selon ce que vous faisiez. (Coran 36 :51 à 54)

La récompense en cas de bonnes réponses dans la tombe

عن الإمام الصادق (ع) : «فَإذا أجابَ الحَقَّ قالا لَهُ : نَمْ نَوْمَةَ العَرُوسِ ، وَيُفْتَحُ لَهُ بَابٌ إلَى الجَنَّةِ ، وَيَدْخُلُ عَلَيْهِ مِنْ رَوْحِها وَرَيْحانِها إلَى يَوْمِ القِيامَةِ»

L'Imam al-Sadiq a dit : ***« Si le défunt répond correctement avec fermeté, l'ange lui dit : « Dors du sommeil de la mariée » (Num nawmat al-'arous).Une porte lui est ouverte vers le Paradis du Barzakh. Un vent doux et parfumé lui parvient, sa tombe s'élargit à perte de vue***

et un vêtement céleste lui est accordé. Il éprouve une félicité continuelle en attendant la Résurrection finale.

Tafsir al-Burhan, Sayyid Hashim al-Bahrani, vol. 3, p. 892 (sous le verset 56 :88). Tafsir al-Qummi, vol. 2, p. 349 (explication de « Rawhun wa Rayhan »).

La punition en cas de mauvaises réponses dans la tombe

Si le défunt est un impie, un hypocrite ou un opposant aux Imams, il bégaye et ne sait que répondre. Les anges le frappent alors d'une masse de fer ***(ma 'm'a)*** dont le coup fait hurler le défunt d'un cri entendu par toutes les créatures sauf les hommes et les djinns. Une porte débouchant sur le Feu du Barzakh s'ouvre, sa tombe se rétrécit au point de broyer ses côtes, et il subit des châtiments par des créatures venimeuses.

عن أمير المؤمنين علي (ع) : «وإنَّ الكافِرَ إذا أُعِدَّ لِقَبْرِهِ قالا لَهُ : مَنْ رَبُّكَ ؟ فَيَقولُ : لا أدْري ، فَيَضْرِبانِهِ ضَرْبَةً بِمِطْرَقَةٍ مِنْ حَديدٍ يَصيحُ مِنْها صَيْحَةً يُسْمِعُها كُلُّ شَيْءٍ إلا الثَّقَلَيْنِ... وَيُضَيَّقُ عَلَيْهِ قَبْرُهُ حَتَّى تَخْتَلِفَ أضْلاعُهُ»

L'Imam Ali ibn Abi Talib a dit : ***« Le châtiment de la tombe est infligé à celui qui colportait les médisances, qui ne se purifiait pas de l'urine et qui s'éloignait du rappel d'Allah. »*** (Tafsir al-Burhan).

Tafsir al-Burhan, vol. 3, p. 250 (explication du verset 20 :124 : « Ma'ishatan Dhanka » / Vie d'étroitesse). Tafsir al-Qummi, vol. 2, p. 65.Dans Tafsir al-Qummi sous le verset Coran 20 :124 à 127 :

وَمَنْ أَعْرَضَ عَن ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُ مَعِيشَةً ضَنكًا وَنَحْشُرُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَعْمَى، قَالَ رَبِّ لِمَ حَشَرْتَنِي أَعْمَى وَقَدْ كُنتُ بَصِيرًا، » قَالَ كَذَلِكَ أَتَتْكَ آيَاتُنَا فَنَسِيتَهَا وَكَذَلِكَ الْيَوْمَ تُنسَى، وَكَذَلِكَ نَجْزِي مَنْ أَسْرَفَ وَلَمْ يُؤْمِن بِآيَاتِ رَبِّهِ وَلَعَذَابُ الْآخِرَةِ أَشَدُّ وَأَبْقَى

Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement». Il dira: «O mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais?» [Allah lui] dira: «De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié». Ainsi sanctionnons-nous l'outrancier qui ne croit pas aux révélations de son Seigneur. Et certes, le châtiment de l'au-delà est plus sévère et plus durable.), l'Imam explique : « Il s'agit du châtiment de la tombe, où la personne est soumise aux morsures des serpents et à la pression de la terre jusqu'au Jour du Jugement. »

Qui sera avec nous dans la tombe ?

En plus des anges inspecteurs, le défunt est accompagné par la personnification de ses propres actions ***(A'mal)***. Si ses actions étaient pieuses, elles prennent la forme d'un être au visage magnifique, délicatement parfumé, qui le rassure et le protège. Si ses actions étaient mauvaises,

elles prennent une forme hideuse, puante et terrifiante qui l'angoisse. ***La Wilaya*** (l'attachement et l'amour pour Ahlul-Bayt) se tient au niveau de la tête pour intercéder et défendre le croyant.

L'Imam as-Sadiq enseigne : ***« Lorsqu'un croyant entre dans sa tombe, six figures l'accompagnent : l'une à sa droite, l'autre à sa gauche, une devant lui, une derrière lui, une à ses pieds, et une au-dessus de lui, plus belle et plus parfumée que les autres. C'est la Wilaya envers nous, Ahlul-Bayt. »***

عن الإمام الصادق (ع) قال : «إذَا دَخَلَ المُؤْمِنُ في قَبْرِهِ دَخَلَتْ مَعَهُ سِتُّ صُوَرٍ : صورَةٌ عَنْ يَمينِهِ ، وَصورَةٌ عَنْ شِمالِهِ ، وَصورَةٌ بَيْنَ يَدَيْهِ ، وَصورَةٌ خَلْفَهُ ، وَصورَةٌ عِنْدَ رِجْلِهِ ، وَصورَةٌ أحْسَنُهُنَّ وَأَبْهاهُنَّ عِنْدَ رَأْسِهِ... فَتَقولُ : أَنَا الوِلايَةُ لآلِ مُحَمَّدٍ»

Tafsir al-Burhan, vol. 1, p. 45 / Al-Kafi, Cheikh al-Kulayni, vol. 3, p. 241 (Hadith sur la personnification des actes et la Wilaya).

Combien de temps dure l'interrogatoire dans la tombe ?

L'interrogatoire lui-même est court. Il a lieu immédiatement après l'enterrement, pendant que les proches s'éloignent de la tombe. Il ne prend que le temps nécessaire au défunt pour déclarer ses croyances fondamentales devant les deux anges.

Les hadiths d'Ahlul-Bayt rapportent que dès que les pas des proches s'éloignent de la tombe, les anges descendent sans délai. L'épreuve dure le temps de poser les questions de foi et d'attester de la Wilaya.

عن الإمام الباقر (ع) : «إنَّما هُوَ هُنَيَّةٌ حينَ يُوَلَّى عَنْهُ أصْحابُهُ فَيأتيهِ المَلَكانِ...»

L'Imam al-Baqir (as) a dit : ***« Ce n'est qu'un court instant, au moment où ses compagnons s'éloignent de lui, que les deux anges viennent à lui… »***

Al-Kafi, vol. 3, p. 238. Rapporté dans Tafsir al-Burhan, vol. 2, p. 312.

Qu'est-ce que le Barzakh ?

حَتَّى إِذَا جَاءَ أَحَدَهُمُ الْمَوْتُ قَالَ رَبِّ ارْجِعُونِ، لَعَلِّي أَعْمَلُ صَالِحًا فِيمَا تَرَكْتُ كَلَّا إِنَّهَا كَلِمَةٌ هُوَ قَائِلُهَا وَمِن وَرَائِهِم بَرْزَخٌ إِلَى يَوْمِ يُبْعَثُونَ، فَإِذَا نُفِخَ فِي الصُّورِ فَلَا أَنسَابَ بَيْنَهُمْ يَوْمَئِذٍ وَلَا يَتَسَاءَلُونَ

⋯Puis, lorsque la mort vient à l'un deux, il dit: «Mon Seigneur! Fais-moi revenir (sur terre), afin que je fasse du bien dans ce que je délaissais». Non, c'est simplement une parole qu'il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu'au jour où ils seront ressuscités». Puis

quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour là, et ils ne se poseront pas de questions. (Coran 23 : 99 à 101)

L'Imam as-Sadiq (as) a dit concernant la parole du Très-Haut : ***« Et derrière eux il y a un Barzakh jusqu'au jour où ils seront ressuscités»*** ; il a dit : ***« C'est la tombe. Ils y connaissent une vie douce et heureuse ou un châtiment douloureux. Par Allah, c'est pour le Barzakh que je crains pour vous, car lorsque l'affaire nous reviendra [à la Résurrection], nous serons plus à même d'intercéder pour vous. »***

عن الإمام الصادق (ع) في قَوْلِهِ تَعالى : {وَمِنْ وَرائِهِمْ بَرْزَخٌ إِلَى يَوْمِ يُبْعَثُونَ} قالَ : «هُوَ القَبْرُ ، وَإِنَّ لَهُمْ فيهِ لَعَيْشاً وَعَذاباً ، وَوَاللهِ إِنّي لَأَتَخَوَّفُ عَلَيْكُمْ في البَرْزَخِ ، فَأَمَّا إِذا صارَ الأَمْرُ إِلَيْنا فَنَحْنُ أَوْلَى بِكُمْ»

Tafsir al-Qummi, vol. 2, p. 94 (sous le verset Coran 23 :100). Tafsir al-Burhan, vol. 3, p. 120.

Combien de temps resterons-nous dans la tombe ?

L'âme demeure dans l'état de Barzakh depuis l'instant de la mort physique jusqu'au moment du second souffle dans la Trompe ***(An-Nafkha)*** marquant la Résurrection générale. Chronologiquement, cela représente plusieurs centaines ou milliers d'années selon l'époque du décès, mais pour le défunt, la perception du temps est très courte, semblable à un sommeil ou à une nuit d'un songe.

Preuves : *Tafsir al-Burhan* cite les explications de l'Imam al-Baqir au sujet des versets décrivant la sortie des tombes : les morts auront l'impression de n'y être restés ***« qu'une heure d'un jour »*** **ou** ***« le temps d'un soir ou d'un matin »***, tant la notion du temps temporel s'efface dans le monde du Barzakh.

عن الإمام الباقر (ع) في قَوْلِهِ تَعالى : {كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَها لَمْ يَلْبَثُوا إلا عَشِيَّةً أَوْ ضُحاها} قالَ : «ذٰلِكَ في القَبْرِ (البَرْزَخِ) ، لا يَشْعُرونَ بِطولِ المُدَّةِ حَتَّى تُقامَ القِيامَةُ»

De l'Imam Al-Baqir (as) au sujet du verset : « Le jour où ils la verront, il leur semblera n'avoir demeuré qu'un soir ou le matin qui le suit » (Sourate An-Nazi'at : 46), il a dit : ***« Cela concerne la tombe (le Barzakh) ; ils ne ressentiront pas la longueur de cette durée jusqu'à ce que le Jour de la Résurrection soit établi. »***

Tafsir al-Burhan, vol. 4, p. 431 (sous le verset Coran 79 :46).

Serons-nous tous interrogés ?

Non, l'interrogatoire n'est pas universel. Selon les Imams d'Ahlul-Bayt, ne subissent l'interrogatoire et la pression de la tombe que deux catégories précises : Les croyants sincères dont la foi est pure, et les mécréants et opposants obscurs dont l'impiété est totale.

Les personnes d'une foi intermédiaire, les enfants, les aliénés ou les opprimés faibles ***(Al-Mustad'afun)*** ne subissent pas cet interrogatoire direct ; leur jugement est différé jusqu'au Jour de la Résurrection.

L'Imam Ja'far as-Sadiq atteste expressément : ***« Ne sera interrogé dans la tombe que celui qui a purifié sa foi d'une pureté absolue, ou celui qui avait une mécréance d'une impureté absolue. Quant aux autres, on ferme les yeux sur eux (ils ne sont pas soumis à cet interrogatoire dans la tombe)***. »

عن أبي بكر الحضرمي عن أبي جعفر (الباقر) أو أبي عبد الله (الصادق) عليهما السلام قال : «لا يُسْأَلُ في القَبْرِ إلا مَنْ مَحَضَ الإيمانَ مَحْضاً ، أَوْ مَحَضَ الكُفْرَ مَحْضاً ، وَأَمَّا سائِرُ النّاسِ فَيُلْهَى عَنْهُمْ»

Tafsir al-Qummi, vol. 2, p. 223. Tafsir al-Burhan, vol. 3, p. 121. Al-Kafi, vol. 3, p. 235.

Verrons-nous nos proches parents décédés dans la tombe ?

Oui, dans le monde du Barzakh, les âmes des croyants se rassemblent, se reconnaissent, conversent et se rendent visite sous des formes spirituelles perceptibles, souvent réunies dans des lieux saints célestes ***(comme Wadi As-salam à Najaf pour les croyants)***. De même, les âmes des impies se regroupent dans des lieux de souffrance ***(comme Wadi Barhout).***

Dans Tafsir al-Qummi, l'Imam as-Sadiq déclare : ***« Les âmes des croyants se rejoignent dans des jardins du Barzakh. Elles se saluent, se reconnaissent et discutent entre elles. Quand une nouvelle âme arrive de la terre, les autres disent : « Laissez-la se reposer, car elle vient de sortir d'une grande détresse », puis elles s'approchent pour lui demander des nouvelles des proches restés sur Terre. »***

عن أبي عبد الله الصادق (ع) قال : «إنَّ الأَرْواحَ في صِفَةِ الأَجْسامِ في شَجَرٍ في الجَنَّةِ ، تَتَعارَفُ وَتَتَساءَلُ ، فَإِذا قَدِمَتِ الرُّوحُ عَلَى الأَرْواحِ تَقُولُ : دَعُوها فَإِنَّها قَدْ أَقْبَلَتْ مِنْ خَوْفٍ عَظيمٍ ، ثُمَّ يَسْأَلُونَها : ما فَعَلَ فُلانٌ ؟ وَما فَعَلَ فُلانٌ ؟»

Tafsir al-Qummi, vol. 2, p. 94 (explication du séjour des âmes des croyants dans le Barzakh). Al-Kafi, vol. 3, p. 244 (Kitab al-Jana'iz, Bab fi arwah al-Mu'minin).

La création prioritaire des âmes et le monde des Ombres ('Alam al-Azhar) :

Le hadith mentionne la création des âmes deux mille ans avant les corps et la présentation de la communauté au Prophète sous forme d'ombres (Azhar).

Ce principe est largement documenté dans le corpus chiite (Al-Kafi, Bihar al-Anwar). L'existence des âmes précède l'existence matérielle dans un monde subtil. C'est durant cette période d'existence lumineuse et spirituelle que le Messager d'Allah et l'Imam Ali ont pris connaissance de la réalité intime des membres de leur communauté.

L'Imam Ja'far al-Sadiq enseigne dans d'autres récits que les âmes assemblées dans ce monde spirituel se sont reconnues ou méconnues : celles qui s'y sont rapprochées se rapprochent sur Terre, et celles qui s'y sont opposées s'opposent ici-bas.

1. La doctrine de la pâte originelle (Al-Tinah)

Le passage évoque la création à partir de l'argile dont fut créé Adam. La théologie imamite développe longuement le concept de l'argile : la pâte de création.

Selon les traditions attribuées aux Imams d'Ahlul-Bayt dans Kitab al-Hujjah (dans Al-Kafi) :

Les âmes et corps des Prophètes et des Imams sont créés à partir d'une argile suprême située au-dessus des cieux ('Illiyyin).

Les cœurs et les esprits de leurs partisans (Shi'a) sont pétris à partir de cette même argile pure de 'Illiyyin, ce qui explique leur réceptivité naturelle à l'enseignement d'Ahl al-Bayt.

En revanche, la matière des opposants provient d'une terre inférieure (Sijjin).

Ce lien d'essence ***(Tinah)*** crée une parenté spirituelle plus forte et plus ancienne que les liens du sang terrestres.

2. La reconnaissance par la tonalité de la parole (Lahn al-Qawl)

عَنْ بُكَيْرِ بْنِ أَعْيَنَ، عَنْ أَبِي جَعْفَرٍ (عَلَيْهِ السَّلَامُ) قَالَ :

« إِنَّ اللَّهَ أَخَذَ مِيثَاقَ شِيعَتِنَا بِالْوَلَايَةِ لَنَا وَهُمْ ذَرٌّ ، يَوْمَ أَخَذَ الْمِيثَاقَ عَلَى الذَّرِّ ، وَالإِقْرَارِ لَهُ بِالرُّبُوبِيَّةِ ، وَلِمُحَمَّدٍ (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ) بِالنُّبُوَّةِ ، وَعَرَضَ اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ أُمَّتَهُ فِي الطِّينِ وَهُمْ أَظِلَّةٌ ، وَخَلَقَهُمْ مِنَ الطِّينَةِ الَّتِي خَلَقَ مِنْهَا آدَمَ ، وَخَلَقَ أَرْوَاحَ شِيعَتِنَا قَبْلَ أَبْدَانِهِمْ بِأَلْفَيْ عَامٍ ، وَعَرَضَهُمْ عَلَيْهِ ، وَعَرَضَهُمْ رَسُولُ اللَّهِ عَلَى عَلِيٍّ ، فَنَحْنُ نَعْرِفُهُمْ فِي لَحْنِ الْقَوْلِ »

D'après Bukayr ibn A'yan, d'après Abu Ja'far (que la paix soit sur lui), qui a dit :

« Allah a pris le pacte de nos partisans (Shi'a) concernant notre Wilaya alors qu'ils étaient sous forme d'atomes (ou poussière), le jour où Il a pris le pacte sur la portée d'atomes, en reconnaissant Sa Seigneurie à Lui, et la prophétie à Mohammad (que la bénédiction et la paix d'Allah soient sur lui et sa famille). Allah a présenté à Mohammad sa communauté dans l'argile alors qu'ils étaient des ombres, et Il les a créés à partir de la pâte originelle (Tinah) dont Il a créé Adam. Et Il a créé les âmes de nos partisans deux mille ans avant leurs corps ; Il les lui a présentées, et le Messager d'Allah les a présentées à Ali. Nous les reconnaissons donc à la tonalité de leur parole (Lahn al-Qawl). »

La dernière phrase du hadith : ***« Nous les reconnaissons donc (sur terre) à la tonalité de leur parole »*** renvoie à la perception spirituelle immaculée ***(Firasah)*** accordée aux Imams. Cette capacité trouve un écho direct dans le Coran :

وَلَوْ نَشَاءُ لَأَرَيْنَاكَهُمْ فَلَعَرَفْتَهُم بِسِيمَاهُمْ وَلَتَعْرِفَنَّهُمْ فِي لَحْنِ الْقَوْلِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ أَعْمَالَكُمْ

Or, si Nous voulions Nous te les montrerions. Tu les reconnaîtrais certes à leurs traits ; et tu les reconnaît très certainement au ton de leur parler. Et Allah connaît bien vos actions. (Sourate Muhammad, 47 :30)

Les Imams n'ont pas seulement besoin des apparences extérieures pour juger de la foi d'un individu. En tant que témoins d'Allah sur la création ***(Shuhada')***, ils perçoivent l'orientation interne de l'âme à travers son langage, ses inclinations, son attachement ou son aversion pour la vérité. La parole est vue ici comme la manifestation de l'argile ***(Tinah)*** et du pacte originel ***(al-Mithaq)*** scellé dans le monde de la poussière.

Ce texte synthétise ainsi l'ontologie chiite : la fidélité envers l'Autorité spirituelle ***(Wilaya)*** n'est pas un simple choix politique ou intellectuel terrestre, mais la continuité d'un engagement pré-temporel ancré dans l'essence même du croyant.

[٣٦٣] ٢ ـــ حدَّثنا محمد بن أحمد، عن يعقوب بن يزيد، عن الحسن بن محبوب، عن محمد بن الفضيل، عن أبي الحسن ٧ في قول الله تعالى: ﴿ يُوفُونَ بِالنَّذْرِ ﴾ الذي أخذ عليهم الميثاق من ولايتنا.

[363] 2 Nous a rapporté Muhammad ibn Ahmad, d'après Ya'qub ibn Yazid, d'après Al-Hasan ibn Mahbub, d'après Muhammad ibn al-Fudayl, d'après Abû al-Hassan l'Imam Moussa al-Kadhim (as), au sujet de la parole d'Allah le Très-Haut : ***Ils accomplissent leurs vœux (Sourate Al-Insân : verset 7) : « C'est-à-dire l'engagement (le pacte) qui a été pris sur eux concernant notre Wilaya (autorité spirituelle/allégeance). »***

Dans le sens littéral ***(dzahir)***, le verset 7 de la sourate 76 Al-Insân fait référence au vœu pieux fait par Ali, Fatima, Al-Hassan et Al-Hussayn lorsqu'ils ont jeûné trois jours et donné leur nourriture aux pauvres, orphelins et captifs.

Dans l'exégèse spirituelle et ésotérique ***(ta'wîl al batin)*** enseignée par les Imams d'Ahl al-Bayt, le « vœu » ***(al-nadhr)*** symbolise le pacte primordial ***(al-Mithaq)*** souscrit par les âmes dans le monde spirituel ***(Alam al-Dharr)***.

La notion de Wilaya : Selon la doctrine des Ahlul-Bayt, l'engagement suprême contracté envers Allah inclut non seulement le monothéisme ***(Tawhîd)***, mais aussi la reconnaissance de l'autorité spirituelle ***(Wilaya)*** du Prophète Mohammad et des Imams de sa lignée. ***« Accomplir son vœu »*** signifie donc demeurer fidèle à ce pacte d'allégeance et de loyauté envers Ahl al-Bayt.

[٣٦٤] ٣ ـ حدَّثَنا مُحمَّد بن حمّاد الكوفيّ، عن أخيه، عن نصر بن مزاحم، عن عمرو بن شمر، عن جابر، عن أبي جعفر (عليه السلام) قال : إنَّ الله أخذ ميثاق شيعتنا من صلب آدم فنعرف بذلك حبّ المحبّ وإن أظهر خلاف ذلك بلسانه، ونعرف بغض المبغض وإن أظهر حبّنا أهل البيت.

[364] 3 Muhammad ibn Hammad al-Kufi nous a rapporté, d'après son frère, d'après Nasr ibn Muzahim, d'après 'Amr ibn Shimr, d'après Jabir [al-Ju'fi], d'après Abu Ja'far l'Imam Muhammad al-Baqir (as) , qui a dit :

« Certes, Allah a pris le pacte (Mithaq) de nos partisans (chi'atunâ) depuis les reins d'Adam. Nous reconnaissons ainsi l'amour de celui qui nous aime, même s'il manifeste le contraire par sa langue, et nous reconnaissons la haine de celui qui nous hait, même s'il manifeste son amour pour nous, les Gens de la Maison (Ahlul Bayt). »

Ce hadith rapporté notamment par al-Saffar dans Basa'ir al-Darajat ou par le Sheikh al-Mufid, aborde des concepts fondamentaux de la doctrine de l'Islam authentique :

Le Pacte Primordial ***(Al-Mithaq)*** et la création des âmes : Dans les corpus de hadiths chiites (al-Kafi, Basa'ir al-Darajat), il est enseigné qu'avant l'existence physique dans ce monde terrestre ***('Alam al-Dunya)***, Allah a créé les âmes dans un monde spirituel pré-temporel : ***'Alam al-Dharr***, le monde des atomes où particules. C'est à ce moment-là qu'Allah a pris le pacte ***(mithaq)*** lié à Son Unicité ***(Tawhid)***, à la prophétie de Mohammad et à l'autorité spirituelle et temporelle des Imams des Ahlul Bayt ***(Wilaya)***. L'affiliation spirituelle du disciple ***(shi'a)*** prend donc racine dans cette inclination originelle de l'âme.

Le hadith met en avant une prérogative accordée par Allah aux Imams de la famille prophétique : la capacité de percevoir la réalité intérieure des cœurs. Selon la doctrine des Ahlul Bayt, leur savoir ne se limite pas à l'apparence extérieure ***(Dhahir)*** ou aux paroles formulées, mais s'étend à la nature profonde et spirituelle ***(Batin)*** de chaque individu.

Le cas de la dissimulation ***(Taqiyya)*** ou de la contrainte : Si un croyant masque son amour pour les Ahlul Bayt par crainte ou nécessité, l'Imam connaît la fidélité de son cœur.

Le cas de l'hypocrisie ***(Nifaq)*** : À l'inverse, si quelqu'un prétend aimer les Ahlul Bayt par opportunisme tout en nourrissant de la rancœur en son sein, l'Imam perçoit cette fausseté.

La règle de l'alliance et le désaveu (al wala wa al-bara) : La distinction entre l'amour ***(Al-Hubb)*** et la haine ***(Al-Bughd)*** : Dans le chiisme, l'amour envers les Ahlul Bayt ***(Tawalli)*** et le désaveu de leurs ennemis ***(Tabarri)*** ne sont pas de simples sentiments abstraits, mais des piliers de la foi ***(Furu' al-Din)***. Ce hadith souligne que cet attachement découle d'une affinité spirituelle profonde scellée dès la création originelle.